

Suresnes Sports Nautiques « S.S.N »

Association « loi 1901 » dirigée par un Comité Directeur dont tous les Membres sont bénévoles

Centre Sportif des Raguidelles - 27, rue Tourneroches - 92150 Suresnes. Tel. 01 45 06 59 25

Permanence Administrative au bureau du Club - du Lundi au Vendredi de 17h30 à 20h30, hors Jours Fériés et vacance scolaires

Pour tout contact, formulez votre demande par Courriel à < suresnes.snautiques@wanadoo.fr > Site Internet << suresnes-sports-nautiques.fr >>

Saison Sportive 2021/2022

Feuille de Renseignements Inscription NATATION « Natation Découverte - E.N.F - Nat. Course - Nat. Artistique »

Date de dépôt :/...../.....

NOM : Prénom : Sexe :

Date de naissance : Nationalité : Club précédent :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse Courriel Obligatoire : écrire lisiblement en majuscule

Téléphone : pendant les Entraînements : autre numéro Mobile :

Nom du Parent et ou tuteur légal : Mme, Melle, Mr.

Natation Découverte

E.N.F

Natation Course

Natation Artistique

Autorisation d'intervention médicale (tout enfant mineur) :

En cas d'urgence et d'impossibilité de joindre le, les Parents « tuteur légal »

Je soussigné (e) autorise les Responsables de Suresnes Sports Nautiques à prendre la décision de faire examiner mon enfant par un Médecin ou de le faire hospitaliser pour toute intervention médicale qui s'imposerait en cas d'accident si aucune personne représentant l'autorité parentale n'est joignable.

Autorisation de transport (tout enfant mineur) :

Je soussigné (e) autorise les Responsables de Suresnes Sports Nautiques à transporter, au cours de la Saison Sportive, mon enfant chaque fois que cela sera nécessaire.

Important :

Chaque Inscrit « NATATION » bénéficie au Suresnes Sports Nautiques « S.S.N » d'une Licence de la Fédération Française de Natation « F.F.N » incluant l'Assurance en Garanties de base « Individuelle Accident » notamment pour les Accidents Corporels survenus lors de la pratique de la Natation organisée sous couvert de la F.F.N.

A condition de compléter et de signer le « Formulaire Licence FFN et Assurance pour 2021/2022, le coût de cette garantie d'assurance est intégré à celui de la Licence, lui-même compris dans la cotisation de la Saison Sportive payée au S.S.N, sauf s'il y a renoncement à vouloir bénéficier de cette garantie « Individuelle Accident ».

En outre, la F.F.N. et les Assurances de la Mutuelle des Sportifs « M.D.S » proposent des Garanties complémentaires à la Garantie de base « Individuelle Accident » contre paiement d'une prime additionnelle à payer indépendamment de la Cotisation du Club (Imprimé « SPORTMUT FF NATATION »), à souscrire ou à ne pas souscrire.

« Le Formulaire Licence et Assurance » doit être obligatoirement lu, renseigné, signé.

Autorisation Parentale - en conclusion :

Je soussigné (e) :

Reconnais avoir pris connaissance, des différentes rubriques ci-avant et ci-dessous, à savoir :

. Autorisation d'intervention médicale - Autorisation de transport -

. Formulaire Licence et Assurance » de la F.F.N dont un exemplaire m'a été remis ainsi que du montant de la cotisation de la Saison Sportive -

. **L'Entraînement a toujours lieu hors jour férié et hors vacances scolaires (petites et grandes) et peut exceptionnellement, être annulé pour raison de service, notamment pour absence imprévue de la Personne chargée de l'animer ; pour suppression exceptionnelle de celui-ci suite à fermeture technique de la piscine ou lors de la réalisation d'une compétition au Club où se déroule habituellement ledit entraînement, sans aucune contrepartie à exiger du S.S.N, (pas même par remplacement un autre jour ou dédommagement par Avoir ou Remboursement partiel).**

Par ailleurs, en cas de départ du Club en cours de Saison Sportive, pour quelque raison que ce soit, même pour arrêt d'activité sur avis médical ou pour déménagement, aucun remboursement même partiel ne sera effectué: pas même par Avoir.

. des Conditions d'Inscription et du Règlement Intérieur » de Suresnes Sports Nautiques en ma possession que j'accepte et que je m'engage à respecter dans leur intégralité, notamment : **le paragraphe 6 relatif au droit à l'image ainsi que le paragraphe 7 relatif à la Responsabilité des Parents).**

Fait à Suresnes le :

Signature :

Pour l'enfant mineur, la signature d'un des Parents ou tuteur légal est obligatoire
(faire précéder la signature de la mention manuscrite : lu et approuvé)